

Effacez les veines  
et varicosités de vos  
jambes avec le laser.  
Une méthode  
simple et rapide.

Renseignez-vous  
dès aujourd'hui auprès  
de votre médecin.

Dévoilez  
vos jambes  
.....  
Traitement des  
veines au laser

Cynosure, Inc. ("Cynosure") owns exclusive rights to  
photography. Use of photography without written  
permission of Cynosure is prohibited.

Cynosure is a registered trademark of Cynosure, Inc.  
921-0629-000 Rev. 1 1/2015

CYNOSURE

Traitement des veines



Avant



Après

D<sup>r</sup> C. Arroyo  
Après 4 séances



Avant



Après

D<sup>r</sup> C. Arroyo  
Après 5 séances



Avant



Après

D<sup>r</sup> C. Arroyo  
Après 4 séances



Avant



Après

D<sup>r</sup> D. Vasily  
Après 3 séances

L'apparition de petites veines indésirables sur les jambes est fréquente et se rencontre chez beaucoup de femmes. Pour certaines, cela représente une gêne inesthétique qu'il faut à tout prix cacher. Une solution simple et rapide existe.

Avec le traitement au laser, vous pouvez gommer les veines de vos jambes sans la douleur des traitements chirurgicaux et sans éviction sociale.

Redévoilez vos jambes grâce au traitement laser !

### Comment cela fonctionne t-il ?

Le laser délivre des impulsions d'énergie qui vont cibler les vaisseaux sanguins à l'origine des varicosités présentes sur les jambes, tout en épargnant les régions avoisinantes.

### Quels résultats puis-je espérer ?

Vous pouvez vous attendre, dès la première séance\*, à une nette amélioration de l'apparence de vos veines. Cependant, une seule séance ne suffit pas pour traiter l'ensemble des vaisseaux sanguins et réduire l'aspect des veines et varicosités.

Les plans de traitement peuvent être ajustés en fonction de votre mode de vie. Renseignez vous auprès de votre médecin en ce qui concerne la durée de l'éviction sociale, le confort, et les résultats.

**Planifiez dès aujourd'hui votre séance laser !**

\*résultats individuels qui peuvent varier et ne sont pas garantis.

5-30  
MINUTES  
PAR SÉANCE



1-3+  
SÉANCES



LÉGER  
INCONFORT



PAS  
D'ÉVICTION  
SOCIALE